



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 3332

Texte de la question

M Claude Galametz appelle l'attention de Mme le secrétaire d'Etat chargé des droits des femmes sur la nécessité de renforcer les efforts entrepris pour assurer une réelle égalité des chances entre hommes et femmes en matière d'éducation et de formation professionnelle. Il lui demande les mesures envisageables pour adapter les structures de formation professionnelle aux obligations et responsabilités familiales des femmes et son avis sur les propositions du rapport Estgen, présenté à la séance plénière du Parlement européen de Strasbourg en juillet, notamment celles qui visent à associer les autorités locales à la recherche de solutions aux problèmes d'accueil et de garde d'enfants.

Texte de la réponse

Reponse. - Mme le secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes partage l'intérêt que l'honorable parlementaire porte à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en matière d'éducation et de formation professionnelle. Consciente en effet du rôle fondamental que joue la formation dans l'accès des femmes à l'emploi, Mme le secrétaire d'Etat lui accorde une place privilégiée dans l'action qu'elle mène en faveur des femmes. Elle est convaincue que l'égalité des chances passe par une formation qualifiante et d'un niveau sans cesse plus élevé. Aussi a-t-elle entrepris en accord avec le ministre de l'Education nationale et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique un véritable programme de travail à conduire dès la rentrée 1989, dont les points forts sont : 1o la diversification de l'orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques et techniques ; 2o la formation des enseignants ; 3o les actions à conduire pour accroître l'intérêt des filles envers les sciences et techniques ; 4o l'amélioration des équipements des établissements techniques en vue d'une mixité réelle. Par ailleurs, en ce qui concerne la formation continue, Mme le secrétaire d'Etat estime qu'il est nécessaire d'adapter les structures de formation professionnelle aux obligations et responsabilités familiales des femmes, et a demandé aux déléguées régionales chargées des droits des femmes d'œuvrer dans ce sens : par une meilleure information des femmes sur les stages non traditionnels ; en évitant les attitudes discriminantes au moment de la sélection à l'entrée des stages ; en aménageant des horaires de stage accessibles aux mères de familles ; en cas d'éloignement du lieu de stage, en organisant un ramassage collectif. Ainsi, l'honorable parlementaire peut donc être assurée que les propositions du rapport Estgen, extrêmement intéressantes ainsi que les points qui y sont évoqués, étaient déjà au centre des préoccupations de Mme le secrétaire d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Galametz Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3332

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : droits des femmes

Ministère attributaire : droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1988, page 2710